

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 janvier 2018, 20 h 30

-Approbation du compte rendu du 1er décembre 2017

Le compte rendu a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation.

Le courrier de M. Pinloche concernant les travaux extérieurs de l'église sera annexé au compte rendu du conseil. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour afin de commencer par le sujet «-Eglise : Maîtrise d'ouvrage pour travaux intérieurs, ce qui est accepté.

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a rencontré les membres du bureau de BPN. Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif «du financement des travaux de rénovation de l'église» :

FINANCEMENT	prévus	perçus	décompte BPN Engagement	décompte BPN au final
Département	10 000,00	10 000,00		
Fondation du Patrimoine	15 000,00	15 000,00	15000	15000
Fondation du Patrimoine/BPN	57 003,85	57 003,85	48500	57003,85
Don Mme Quanon/BPN	70 000,00	60 000,00	69375,12	60000
Total des participations	152 003,85	142 003,85	132875,12	132003,85
A la charge de la Commune	211 970,73	221 970,73		
% à la charge de la Commune	58,24	60,98		
différence				871,27

Monsieur le Maire rappelle que le montant total des travaux s'élève à 363974.58 € HT. La commune compte tenu des sommes reversées par BPN constate que sa prise en charge sera supérieure de 10000 €, pour un montant total de 221970.73 €. (contrairement aux prévisions initiales des subventions qui étaient de 152003.85 €, la commune touchera 142875,12€). Par conséquent, n'étant pas décideur, le conseil municipal entérine le dernier versement de BPN s'élevant à 871.27 €.

En ce qui concerne les travaux à l'intérieur de l'Eglise, compte tenu de l'état d'avancement, Monsieur le Maire propose une co-maîtrise d'ouvrage pour la première tranche, ce qui est accepté à l'unanimité.

Il sera demandé à l'association BPN un descriptif précis de ces travaux. Un bilan sur ce partenariat et la réalisation de ces travaux sera fait avant de s'engager sur d'éventuelles tranches de travaux supplémentaires.

-Approbation du compte-administratif 2017 et du compte de gestion du receveur

Les comptes administratifs et comptes de gestion laissent apparaître les résultats suivants :

BUDGET DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement :

Dépenses : 875 750.60 €

Recettes : 1.400.976,56 €

Excédent de fonctionnement : 525.225,96 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 946.359,60 €

Recettes : 835.548.50 €

Déficit d'Investissement : 110.811,20 €

Excédent global : 414.414.86 €

BUDGET REGIE EAU

Section de fonctionnement :

Dépenses : 119.537,22 €

Recettes : 148.254,70 €

Excédent de fonctionnement : 28.717.48 €

Section d'investissement :

Dépenses : 42.120,20 €

Recettes : 24.768,66 €

Déficit d'investissement : 17.351,54 €

Excédent global : 11.365,94 €

BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement :

Dépenses : 88.422,28 €

Recettes : 111.903,65 €

Excédent de fonctionnement : 23.481,37 €

Section d'investissement :

Dépenses : 54.717,60 €

Recettes : 55.850,07 €

Excédent d'investissement : 1.132,47 €

Excédent global : 24.613,84 €

BUDGET DE LA RESIDENCE DU CLOS DU PERCHE

Section de fonctionnement :

Dépenses : 519.904,38 €

Recettes : 519.904,38 €

Excédent de fonctionnement : 0.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 807.660,40 €

Recettes : 523.737,48 €

Déficit d'investissement : 283.922,92 €

Déficit global 283.922,92 €

BUDGET DE LA STATION SERVICE COMMUNALE

Section de fonctionnement :

Dépenses : 629 894,25 €

Recettes : 660 636,10 €

Excédent de fonctionnement : 30 741,85 €

Section d'investissement :

Dépenses : 63.983,67 €

Recettes : 64.776,59 €

Excédent d'investissement : 792.92 €

Excédent global : 31.534,77 €

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

- Travaux rue Sophie Girard : maîtrise d'œuvre

Sogéti Ingénierie a établi une proposition d'honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la rue Sophie Girard et l'aménagement du carrefour de la Croix des Chênes pour un montant est de 9490 € HT, soit 7.30 % du montant des travaux est estimé à 130000 €. HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- vidéo protection

Monsieur le Maire présente la proposition de Vidéo concept, l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Le conseil municipal opte pour la sécurisation du carrefour de la Croix des Chênes, du gymnase, piscine, terrain de boules et la gare. L'espace Abbé Fret se verra également doté d'une caméra.

Le conseil municipal sollicite le réexamen financier par l'entreprise afin de se prononcer.

- Vente parcelle de terrain à la Dougère

Monsieur Fabre (SCI Fleur de Lune) souhaite se porter acquéreur d'une parcelle d'une superficie de 350 m² appartenant à la Commune. Le conseil municipal accepte cette transaction à l'unanimité pour 1000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera rédigé par Maître Lecerf Offroy.

- Collège Paul Harel : demande de subventions

- activité piscine

Les cours de natation en 6ème sont des enseignements obligatoires dans le programme d'Education Physique Sportive et Artistique. L'accès de la piscine de Mortagne au Perche est pris en charge par le Conseil Départemental, mais le trajet reste à la charge du Collège. Le coût du transport s'élève au total à 1890 €. Le collège sollicite une aide financière au prorata du nombre d'enfants de la Commune concernés par cette activité. Cette année, 15 jeunes Bretoncellois sont

en classe de 6ème au Collège Paul Harel. L'an passé une participation de 10 € avait été accordée par enfant. Le conseil municipal accepte de verser 10 € par enfant soit au total 150 € (à l'unanimité)

- voyage à Barcelone

Le Collège Paul Harel organise pour les élèves hispanisants de 4ème et 3ème un séjour linguistique à Barcelone du 16 au 22 avril 2018.

Le coût du voyage s'élève à 454 € par élève. Une participation du FSE du Collège de 80 €, cet établissement souhaite abaisser la participation des familles à 304 € et sollicite de ce fait une aide de 30 € par élève concerné. 11 jeunes Bretoncellois sont concernés. La participation serait donc de 330 €, ce que le Conseil municipal accepte à unanimité.

- Association sportive :

Le Collège Paul Harel sollicite une participation des communes pour l'association sportive (UNSS). L'année dernière la somme de 15 € a été accordée par enfant. Cette année, 10 jeunes Bretoncellois sont concernés. Le conseil municipal accepte de verser 150 € pour cette activité à unanimité.

Divers

- **Communauté de Communes Cœur du Perche :**

- **CIAS**, désignation de deux délégués. Mme Sylvie Hée Titulaire, Chantal Bacle Suppléante

- **PLUI** : Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement de la procédure. Dans les prochaines semaines le zonage sera à l'ordre du jour

- **Ecoles** : le conseil école s'est prononcé pour une semaine de 4 jours, les délégués de Bretoncelles ont suivi leur conseil d'école. La cdc a opté pour la semaine de 4.5 jours. Fin février le DASEN tranchera.

- **Pays Perche Ornais** : notification pour avis du SCOT

- Le document sera transmis par mail. Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion.

- **Fête du 21 juillet 2018** : musiciens

- L'orchestre Dansons Musette avec 5 musiciens est retenu pour la somme de 800 €

- **Devenir de la régie Eau**

- Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Sablons sur Huisne vient d'intégrer le syndicat de Nocé. De ce fait, mais aussi pour des raisons techniques, l'interconnexion ne pourra pas être réalisée avec le captage de l'Enfer.

Aujourd'hui, Bretoncelles reste la seule commune à être en régie.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Monsieur Boulay, Président du SIAEP du Pas Saint Lhomer pour étudier un éventuel rapprochement.

Les statuts du SIAEP seront transmis aux Conseillers.

- **Limitation de vitesse, RD 918** : réponse du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental a étudié à nouveau les limitations de vitesse sur la 918 à la sortie de Bretoncelles. Dans le sens Bretoncelles-la Madeleine Bouvet, la vitesse sera limitée à partir de la station-service à 70 km/h jusqu'après le Moulin Colas. Dans l'autre sens, la vitesse sera limitée à 70 kms, du Moulin Colas à la Station-service, puis à 50 kms. La vitesse ne sera pas limitée au niveau de la Dougère.

- **Remerciements** :

- l'amicale des sapeurs-pompiers pour le versement de la participation « fête du 14 juillet »
- de Mme Conti pour l'achat de son livre
- de M. et Mme Busloup pour la composition offerte lors du décès de Mme Thuault
- de Mme Lahure pour la réception des miss lors du marché de Noël

- **City stade** : Une subvention de 9100 € est accordée par le Conseil Départemental